# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2017

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume CIVEL

# **PRÉSENTS:**

Monsieur Paul CHRISTOPHE, Maire

Madame Pascale BECUWE – Monsieur Johnny DECOSTER - Madame Florence VANHILLE, Monsieur Jacques DE TAEVERNIER, Monsieur Jean-Noël VANVINCQ, Adjoints au Maire,

Madame Thérèse DESWARTE - Madame Marie-Claire VERBEKE - Monsieur Bruno DIMPRE - Monsieur Bruno DEMAN - Madame Pascale DESFRENNES - Madame Béatrice LEMPEREUR - Madame Angélique WUYLENS - Monsieur Thierry WALLYN - Monsieur Guillaume CIVEL, Monsieur Philippe DEFURNES, Madame Isabelle RAVOU-DEFRANCE, Conseillers Municipaux

# ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ PROCURATION POUR LA SÉANCE :

Monsieur Olivier GAUDIN, Mme Cathy DELANGUE pouvoir à Paul CHRISTOPHE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 n'ayant pas fait l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

#### Vote du Compte Administratif 2016

Monsieur Vanvincq explique que le compte administratif est le document budgétaire le plus important de la vie municipale. C'est le document par lequel le Maire et l'équipe municipale rendent compte de leur gestion auprès de la population. Il y a donc deux documents très importants : le budget voté en début d'année et le Compte Administratif qui est le résultat de l'exécution budgétaire au terme de l'année écoulée.

Le Compte administratif est une photographie à un moment donné soit au 31 décembre de l'année écoulée de la situation financière de la Commune. Il reprend l'ensemble des dépenses sur l'exercice comptable, c'est-à-dire celles réellement consommées ou payées et précise ce qu'il reste à réaliser soit les dépenses d'investissement engagées mais pas encore payées.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grands axes bien distincts : les recettes et les dépenses au sein desquelles s'établissent encore deux subdivisions : le fonctionnement qui concerne la vie courante de la commune et l'investissement qui engage des projets structurants.

Le compte administratif permet de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires.

En 2016, les dépenses constatées représentent un montant de 1 288 294.92 € alors que les recettes s'élèvent à 2 103 115.96 €.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 221 066.16 € pour 1 376 593.30 € de recettes soit un excédent de 155 527.14 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 67 228.76 € pour 172 171.45 € de recettes soit un excédent de 104 942.69 €.

Le résultat cumulé de l'exercice correspond à un excédent de 260 469.83 €.

Les excédents de 2015 à reprendre sont de 354 351.21 € pour la section d'investissement et de 200 000 € pour la section de fonctionnement.

Ce qui donne un excédent cumulé de 814 821.04 €.

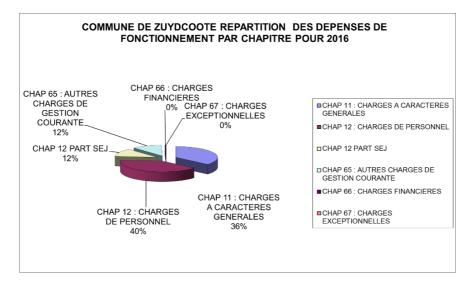
Monsieur VANVINCQ informe qu'il n'y a pas de reste à réaliser pour 2016.

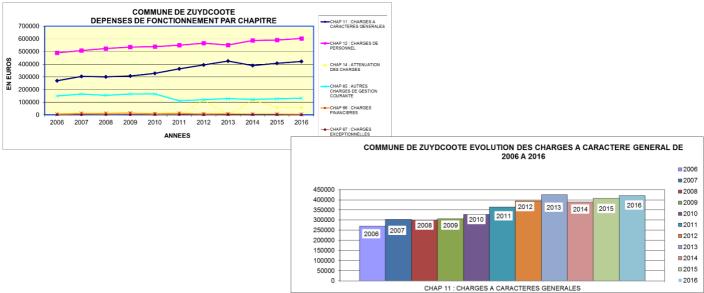
Avant de développer le compte administratif 2016, Monsieur VANVINCQ a souhaité remercier l'ensemble du personnel de la commune pour le travail réalisé pendant l'exercice, en particulier Aurélie et son équipe au niveau du service administratif. Il annonce que les économies sont conséquentes, qu'il y a eu une très bonne négociation entreprise auprès des prestataires.

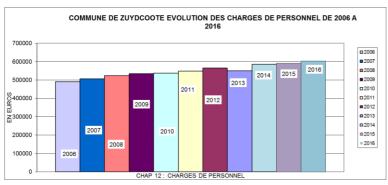
En ce qui concerne la partie fonctionnement, en rentrant un peu plus dans le détail, l'Adjoint aux Finances fait constater une stabilité des dépenses de fonctionnement (1 221 066.16 € en 2016 et 1 191 706.30 € en 2015). Pour les recettes de fonctionnement, nous avons perçu 1 376 593.30 € en 2016 et 1 330 925.18 € en 2015. Les charges de personnel sont de l'ordre de 602 774.51€ soit un peu en hausse, cela est en rapport avec les arrêts maladie de Laurent et Jean-Pierre. Monsieur VANVINCQ en profite pour leur souhaiter un prompt rétablissement.

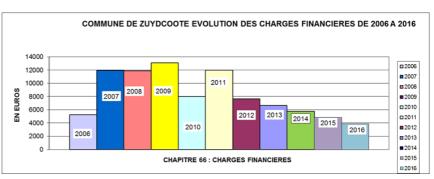
Monsieur VANVINCQ énumère les principales dépenses d'investissement de 2016 :

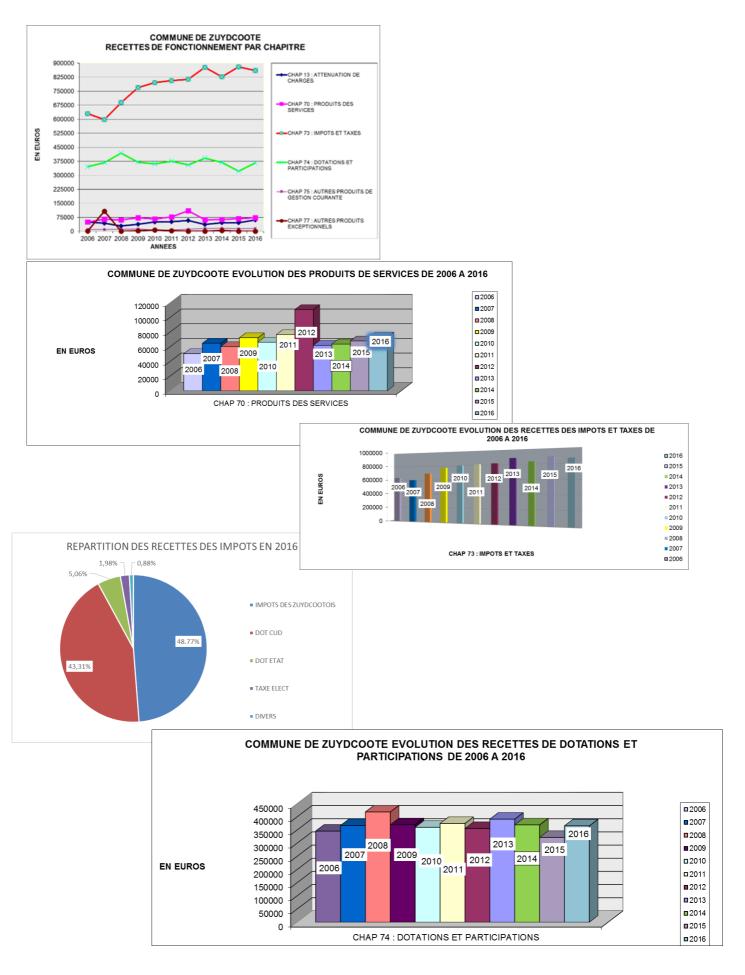
- Le remboursement des emprunts pour 26 761.79 €
- Etude mise en place de caméras pour 3 780 €
- Mise en place d'un site internet : 1404.00 €
- Les travaux réalisés pour l'école et matériel sont de l'ordre de 2 209 €
- Eclairage public de la rue des Peupliers : 2 899.51 €
- Ateliers pour 4 557 €
- 2 autos-laveuses pour 7 331.97 €
- Podiums pour 4 776 €
- Réfrigérateurs : 2 227.20 €











Monsieur DEFURNES demande s'ils peuvent avoir le solde de la dette au 31 décembre. Monsieur VANVINCQ précise que le solde des emprunts est de 59 434.22 €.

Après que Paul CHRISTOPHE, Maire, ait quitté la séance, afin que l'assemblée puisse procéder au vote, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016.

Monsieur le Maire remercie les élus de leur confiance quant à l'exécution budgétaire qui retrace fidèlement les recettes et les dépenses. Il constate une légère augmentation au titre des frais de personnel, liés au remplacement d'agents en situation de maladie pour lesquels il s'associe aux propos de Jean-Noël pour leur souhaiter un bon rétablissement. En parallèle, nous retrouvons une augmentation légère en recettes au compte 013 atténuation de charges correspond au remboursement de l'assurance.

Monsieur le Maire précise que l'on ne peut pas s'empêcher de remarquer que les impôts et diverses dotations, notamment celle de la Communauté Urbaine représentent 92.08 % de nos recettes.

## Vote du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion émis par notre comptable qui est le Trésor public chargé de l'exécution du paiement des mandats qui lui sont adressés et de l'encaissement des titres de recettes émis par nos services. La comptabilité présente exactement les mêmes résultats que notre Compte Administratif. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016.

#### Affectation des résultats 2016

Le Compte Administratif 2016 présente un excédent cumulé d'investissement de **459 293.90 €** et un excédent cumulé de fonctionnement de **355 527.14 €**. Il est proposé d'affecter les résultats 2016 de la manière suivante : Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 : 459 293.90 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement pour partie au compte 1068 « autres réserves » : 155 527.14 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement pour partie au compte 002 : 200 000.00 €

Ce qui correspond bien à l'excédent global de 814 821.04 € qui vient d'être constaté. Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement sur cette affectation.

Monsieur le Maire fait état d'une situation budgétaire relativement confortable, qui relève du sérieux de l'exécution sous la houlette de l'Adjoint aux Finances, Jean-Noël VANVINCQ et des services. Ce budget nous permet de nous projeter. Monsieur le Maire est régulièrement interrogé par Monsieur DEFURNES sur le PPI. Monsieur CHRISTOPHE explique qu'il est assez complexe à mener de front avec les risques de submersion sur lesquels nous sommes toujours dans une incertitude, même s'il semblerait que nous ayons des informations favorables qui doivent nous parvenir rapidement. En tout état de cause, le désendettement constaté, nous permet de nous projeter dans l'avenir sur une capacité à emprunter si besoin était au titre d'un projet majeur comme une école. Cet excédent nous permet de travailler à l'autofinancement des projets tels que la vidéo protection et les réseaux d'éclairage public puisque nous avons cette année à financer l'enfouissement rue de Valenciennes. Nous savons que sur la programmation 2018-2020 proposée, nous aurons à travailler au côté de la Communauté Urbaine sur l'enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public rue de Wattrelos, rue de Roubaix et rue des Dunes. A l'horizon de la fin de ces travaux, l'ensemble du village ne sera plus concerné par du réseau aérien. Pour en avoir discuté

avec le DGS de la CUD, il semblerait que Zuydcoote serait le 1<sup>er</sup> village à avoir finalisé complétement l'effacement des réseaux aériens. Monsieur le Maire a sollicité la CUD pour finaliser ces travaux sur une seule année ce qui nous permettrait de l'accompagner de notre projet de baisse de consommation d'énergies à savoir à nouveau diminuer le nombre d'armoires électriques, et proposer une diminution d'intensité sur une plage horaire ne portant pas nuisance en matière de sécurité, avec bien évidemment un passage à un éclairage LEDS.

# Vote du Budget Primitif 2017

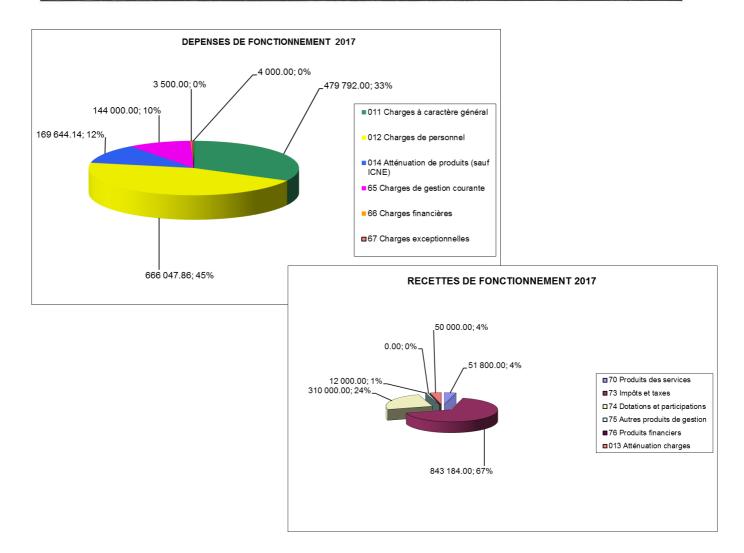
Jean-Noël VANVINCQ, Adjoint aux Finances, présente les propositions de Budget Primitif 2017. La vue générale des dépenses et recettes de fonctionnement et investissement permet de constater que le budget s'équilibre de la manière suivante :

	SI	CTION DE FOR	ICTION	NEMENT	
		OPERATION			
011 Ch	011 Charges à caractère général 479 792.00 70 Produits des services				
	arges de personnel			ôts et taxes	843 184.00
	ténuation de produits (sauf ICNE)		74 Dotations et participations		310 000.00
	rges de gestion courante		0 75 Autres produits de gestion		12 000.00
	rges financières	3 500.00	00.00 76 Produits financiers		
67 Cha	rges exceptionnelles	4 000.00	00 013 Atténuation charges		50 000.00
73	Impôts et taxes		77 Produits exceptionnels		0.00
022 Dé	penses imprévues de fonctionnem	ent			
		l			
Total dépenses réelles		1 466 984.00 Total des recettes réelles		1 266 984.00	
Solde des opérations réelles					-200 000.00
		OPERATION	S D'OR	DRE	
023	Virement section investissement	0.00	71	Travaux en régie	
68	Dot. Aux amortissements		72	Travaux en régie	
66	BICNE				
Total	les enérations d'ardre	0.00	Total	dos apárations d'ardra	0.00
Total des opérations d'ordre Total des dépenses			00 Total des opérations d'ordre 00 Total des recettes		1 266 984.00
Total o	ies depenses	1 400 984.00	i otai (	ies recettes	1 200 984.00

			Résultat reporté	
Γ	Dépenses (ou déficit)	1 466 984.00 D002		1 466 984.00
Г	Recettes (ou excédent)	1 266 984.00 R002	200 000.00	1 466 984.00

		SECTION D'INV	ESTISS	EMENT	
		OPERATION	S REEL		
16 Emp	orunts	23 000.00	27	Remboursement de prêts	
			10	Dotations et fonds	0.00
20 Imm	obilisations incorporelles	4 000.00	1068	Autres réserves	155 527.14
21 Imm	obilisations corporelles	542 821.04	16	Emprunts	
23 Imm	obilisations en cours		13	Subventions	0.00
23 Imm	obilisations en cours	45 000.00	20	Immobilisations incorporelles	0.00
020 Ré	serve		40	Opération d'ordre entre section	0.00
40 Opé	rations d'ordre entre sections				
			1		
27 Prêt	S				
Total d	épenses réelles	614 821.04	Total o	les recettes réelles	155 527.14
	<del></del>	OPERATION	S D'OR	DRE	
1688	ICNE		021	Virement section fonct.	0.00
21	Travaux en régie		1688	ICNE	0.00
23	Travaux en régie		28	Dot. Aux amortissements	0.00
Total d	es opérations d'ordre	0.00			0.00
Total des dépenses		614 821.04	1.04 Total des recettes 15		155 527.14
				Pásultat raportá	





Monsieur DEFURNES interroge l'Adjoint aux Finances pour se rafraichir la mémoire sur le compte 014 dépenses de fonctionnement, somme reversée à la CUD au titre de l'ancienne taxe professionnelle. Monsieur VANVINCQ confirme que ce compte inclut le remboursement de la TP, puisque l'on fait partie des rares communes à recevoir un peu trop d'argent, de ce fait une redistribution est faite, il inclut également le fond de péréquation.

Sur les dépenses d'investissement, Monsieur DEFURNES a bien lu qu'il y aurait un investissement sur l'éclairage public et sur la vidéo surveillance mais il demande ce qui est donc prévu par rapport aux 542 000 € inscrits.

Monsieur VANVINCQ répond qu'un nouveau Berlingo sera acheté pour les ateliers, pour remplacer le nôtre qui est hors service. Monsieur CHRISTOPHE souligne que la comptabilité nous obligeant à équilibrer les comptes, on répartit l'excédent. Monsieur le Maire ajoute que le Compte Administratif est toujours plus parlant que les enveloppes budgétaires de crédits ouverts au BP.

Monsieur DEFURNES souhaite s'assurer que les engagements pris dans le cadre de l'Adap étaient toujours respectés. Monsieur le Maire répond que sur les premières années, nous étions sur des sommes de travaux relativement modestes, des petits travaux, rampes à prolonger, des 1ères marches d'escaliers, des lave-mains à hauteur ...

Monsieur DEFURNES explique son abstention et celle de Madame RAVOU sur le vote du budget, même si la situation budgétaire est en excédent cumulé de l'équivalent de 2 ans d'impôts des Zuydcootois, et avec une capacité d'endettement effectivement excellente, ils pensent que par rapport aux engagements pris (local des jeunes, bibliothèque, etc), il reste un certain déficit en terme de projets de développement de la commune. Ceci justifie l'abstention dans le vote de ce budget.

Même si Monsieur DEFURNES et Madame RAVOU ne votent pas les crédits proposés, Monsieur CHRISTOPHE s'en satisfait puisqu'ils sont contents de ce qu'il en fait par le vote favorable du compte administratif. Il ajoute que cela reste conforme au programme électoral de 2014, qui était relativement modeste mais réaliste par rapport aux capacités financières. Le projet d'école est contrarié par la submersion marine, ce qui explique la provision de certaines sommes. Il ne s'agira pas de ne passer qu'à l'emprunt ou avoir recours qu'à la Communauté Urbaine. La Commune devra aussi supporter le coût de ce projet. Monsieur CHRISTOPHE est adepte de l'autofinancement même si les taux restent faibles. L'articulation du projet de la nouvelle école permettra certainement d'aménager certains locaux, notamment au niveau de l'ancienne école mais il est un peu tôt pour en parler dans la mesure où on ne peut pas encore se projeter concrètement alors qu'on n'a pas levé cette question des risques de submersion.

Monsieur le Maire informe que la Communauté Urbaine, dans la perspective de nouvelle école, nous avait conseillé de baisser nos charges de 2.5 % d'ici la construction l'école, et on l'a fait dès cette année. La presse a relayé elle-même la bonne gestion communale via les analyses prospectives de la CUD sur les 18 communes à l'horizon 2020. Monsieur le Maire avoue préférer être dans cette situation que dans celle que connaissent certaines communes.

Le Conseil Municipal, 16 voix pour, 2 abstentions adopte le Budget Primitif 2017.

#### Vote des 3 taxes

Conformément aux engagements de 2014, Paul CHRISTOPHE, Maire, propose de ne pas augmenter la fiscalité, chose faite depuis 2010 et de conserver les taux précédemment votés :

taxe d'habitation : 21.81 %taxe foncier bâti : 19.60 %taxe foncier non bâti : 90.69 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

#### **Attribution des subventions 2017**

Florence VANHILLE, Adjointe au Maire, expose : Un montant prévisionnel de 47 000,00 € a été inscrit au Budget Primitif 2017 (article 6574). L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2017 ont été examinées, Madame VANHILLE propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le montant à chaque association ou organisme selon le tableau ci-joint :

A.F.M.A.S.P	100.00 €	La Bourriche Zuydcootoise	500.00 €
ACMAPOR	400.00€	L'Aigle Zuydcootois	700.00 €
A.C.M.F	1 000.00 €	Les Zébrillons du Jeu	500.00 €
Amicale des Donneurs de Sang	150.00 €	Mzic Band	500.00 €
AS Septentrion	150.00 €	UNC - AFN	300.00 €
AZPPM	100.00 €	USEP Dunkerque	350.00 €
CPIE Flandre Maritime	1 000.00 €	Zuydcoote Animations	25 000.00 €
Cap sur la Forme	1 500.00 €	Ecole des Goélettes	120.00 €
Chasse Nature	150.00 €	Pirates Flandre Maritime	500.00 €
Club des Toujours Jeunes	800.00€	SUP59	150.00 €

Pour l'ACMF, Madame VANHILLE explique l'augmentation exceptionnelle de 600€, par l'achat d'un Van et le flocage de nouveaux vêtements. Elle précise que l'Association est également très présente à chaque fois qu'on la sollicite.

Madame VANHILLE précise que l'Association Côte à Coote n'a pas souhaité recevoir de subvention cette année. Concernant les Pirates Flandre Maritime, Florence VANHILLE propose de donner 350 € de subvention et 150€ pour la création. La subvention proposée pour l'école des Goélettes s'explique par le fait qu'une psychologue intervient à l'école de Zuydcoote et qui a souhaité acheter une échelle de Wechsler, échelle d'évaluation pour les enfants (1874 €). Toutes les communes dans lesquelles la psychologue intervient se sont partagé l'achat.

Madame VANHILLE ajoute qu'il restera une réserve de 8 150 €. Cette année, certaines associations n'ont pas encore demandé, cela permettra de leur répondre. L'APEEZ et la Pétanque ont des demandes en cours.

Madame RAVOU interroge Madame VANHILLE sur les propositions de l'Association des Pirates Flandre Maritime. Florence VANHILLE répond qu'ils proposent des animations autour du thème des Pirates, interviennent dans des manifestations pour relater la vie des pirates. Monsieur le Maire ajoute qu'ils avaient un stand d'animations à la dernière manifestation de North Coast Kustom Garage, l'exposition de véhicules anciens.

Tenant compte de la présence de certains membres des associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

Pour rappel, Monsieur CHRISTOPHE signale que le versement des 25 000 € de subvention à Zuydcoote Animations, se fait dans le cadre d'une convention.

# **Indemnités de Conseil au Trésorier Principal 2016**

Paul CHRISTOPHE, Maire, fait référence à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. Le calcul s'effectue à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre. Elle est afférente aux trois derniers exercices, soit 2013, 2014 et 2015 (moyenne annuelle : 1 382 953.00 €). Le montant brut s'élève à 466.06 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette proposition en faveur de Monsieur Hervé THOUMINE.

# Séjours ados 2017 Contrat avec les organismes de vacances & participation financière des familles

Madame VANHILLE expose : En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la Commune propose depuis 2016 des séjours pour les adolescents de Zuydcoote (11/17 ans) principalement durant le mois de juillet. Comme en 2016, en 2017 ces séjours sont organisés par l'ADAV et la Base du Parc de Morbecque. Il vous est proposé :

- d'autoriser le Maire à signer les contrats des organismes concernés,
- d'accepter le règlement des différents séjours en fonction du nombre d'inscrits et d'encaisser la participation des familles selon les tarifs ci-dessous :
- d'autoriser le paiement en 3 fois
- d'accepter, en cas de désistement, le remboursement du séjour aux familles sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre document permettant de juger de l'impossibilité de participer au séjour.

# Séjours proposés :

ORGANISMES	SÉJOURS	TARIF DU SEJOUR	PARTICIPATION MAXIMALE DES FAMILLES
ADAV	Vamos à la PLaya	870 €	420 €

Espagne	Du 08 au 21 juillet 2017		
	Du 19 juillet au 1 <sup>er</sup> août 2017		
ADAV Italie	Bella Italia Du 12 au 25 juillet 2017	1025€	495 €
ADAV Corse	La Corse aux 2 visages Du 18 au 31 juillet 2017	1 155 €	555 €
ADAV Croatie	Du 16 au 27 juillet 2017	1 070 €	516 €
ADAV Privilège Saligou	Du 09 au 22 juillet 2017	885 €	426 €
BASE DU PARC MORBECQUE	Mission Aventure XL Du 29 juillet au 05 août 2017	497 €	240 €
BASE DU PARC  MORBECQUE	Cocktail Gagnant  Du 23 juillet au 04 août 2017	727 €	351 €
BASE DU PARC MORBECQUE	La colo qui rend foot XL Du 29 juillet au 05 août 2017	518 €	249 €

Espagne : 5 inscrits, Italie : 1 inscrit, Corse : 1 inscrit, Croatie : 3 inscrits, Privilège Saligou : 1 inscrit, Mission Aventure XL : 9 inscrits.

Pour information, le budget de 2016 de la mairie était de 5 245 € pour 15 ados et 217 jours de séjour, pour cette année, le coût est de 5369 € pour 20 ados pour 220 jours. Le nombre d'ados a augmenté car beaucoup se sont inscrits sur de courts séjours d'une semaine.

A la demande de Madame RAVOU, Florence VANHILLE confirme qu'il convient de prendre en compte que la participation familiale maximale peut être diminuée d'aides diverses versées par des tiers (VACAF, ANCV, Aides CCAS).

Monsieur le Maire revient sur la question de l'année dernière à savoir s'il fallait organiser un séjour unique ou garder une diversité, on observe finalement que la demande reste sur la diversité. Aucun enfant n'a été refusé, ni en 2016 ni en 2017. C'est un plaisir de satisfaire le plus grand nombre, en proposant des séjours avec des tarifications différentes, des durées de séjour différentes et plus ou moins loin, ce qui peut rassurer quelques parents.

Cette démarche rentre également dans le dispositif de la CAF, en répondant à une offre passerelle pour les enfants qui ne veulent plus aller au centre de loisirs mais qui sont un peu trop jeunes pour partir par ses propres moyens. Monsieur le Maire remercie Madame VANHILLE pour ce gros travail de prospection, de discussion avec les organismes et pour la matinée dense lors des inscriptions. Florence VANHILLE confirme qu'il faut s'y prendre très tôt pour avoir le choix des séjours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

# Éclairage public rue de Valenciennes : Marché à procédure adaptée

Monsieur DECOSTER explique que le projet de la rue de Valenciennes est la seconde phase, pour laquelle 13 nouveaux candélabres seront installés, sur le même dispositif que la première phase : avec un éclairage pour la rue et un autre de moindre puissance pour la piste cyclable.

Le Code des marchés publics impose un acte écrit pour tout marché supérieur à 25 000 € H.T. Le remplacement des candélabres rue de Valenciennes s'élève à environ 80 000 € HT, marché passé selon la procédure adaptée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation de plusieurs fournisseurs, à signer le marché avec le ou les fournisseurs retenus.

Monsieur le Maire se satisfait que les travaux se réalisent dans le phasage prévu. Jacques DE TAEVERNIER confirme que les travaux reprennent le lundi 27 mars pour l'enfouissement des réseaux et jusque mai.

# Vidéo protection : Lancement de la procédure, autorisation signature du marché, demande de subventions

Monsieur DECOSTER présente le dossier d'étude réalisée par Protecn@:

L'enveloppe du projet est conséquente : 112 755 € HT pour 12 caméras. Si les élus décident de poursuivre le projet, une demande de subvention sera effectuée afin de pouvoir prétendre à 40 %. En fonction de l'octroi de celle-ci, le projet pourra être réalisé, sinon il conviendra de diminuer le périmètre du projet.

Monsieur DECOSTER explique que les 12 caméras mises en place seraient communicantes par des points hauts : église, château d'eau pour converger l'ensemble des signaux vers la mairie.

La pièce qui réceptionnera les images doit être sécurisée, fermée avec code et ne sera accessible qu'à Monsieur le Maire et la gendarmerie.

La caméra C12 du pont de Zuydcoote serait installée sur le poteau béton d'EDF afin de visualiser le carrefour. Malgré les améliorations faites et les projets de feux ou ralentisseurs, il y a plusieurs accidents par an à ce carrefour.

La caméra C1 serait une caméra de lecture de plaques automatique, dans les 2 sens et de jour comme de nuit. L'enregistrement se fait sur évènement et ne prend que la plaque, pas le chauffeur. La caméra C3 est une caméra de type dôme 360° pour visualiser les faits sur le terrain du skate park et le parking.

A l'entrée de Zuydcoote, côté Leffrinckoucke, on retrouve le même type de caméras qu'au pont lecture de plaques et enregistrement des évènements.

Les caméras C4 et C5 sont des caméras dôme pour l'enregistrement des faits devant l'école, sur la place de la Gare et sur le Carrefour. Johnny DECOSTER explique que les caméras ne filment que le domaine public et que les parties privées sont floutées.

Côté Bray-Dunes, il a été décidé de ne pas en proposer car la Commune de Bray-Dunes étudie le même dispositif de son côté.

La caméra C9 enregistrerait les faits autour de l'espace Robert Merle mais aussi sur le convisport.

A la plage, il y a aussi deux dispositifs de proposés : celui de la lecture de plaques pour les véhicules qui vont jusqu'à la base de voile et un dôme à l'angle de la rue de Wattrelos pour voir ce qu'il se passe sur le parking de la plage.



Madame VANHILLE questionne Monsieur DECOSTER sur le fonctionnement des dispositifs de lecture de plaques et si l'on constate un véhicule qui n'a pas de droit d'accès à la base si l'on peut se renseigner à la Préfecture. Monsieur DECOSTER alerte les élus sur ce dispositif : le droit à l'accès aux images qui peuvent être enregistrées n'est réservé qu'en cas de dépôt de plainte et d'enquête de gendarmerie. Les enregistrements sont conservés 15 jours.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit bien de vidéo protection et non de vidéo surveillance. Pour la vidéo surveillance, il y a quelqu'un en permanence devant l'écran. Les deux objectifs de la vidéo protection sont la dissuasion et une aide à la résolution d'enquête : un fait s'est commis, cet outil est à disposition des forces de gendarmerie pour la résolution d'enquête.

Monsieur CHRISTOPHE indique que les éléments sensibles sont repérés : le pont de Zuydcoote, le skate-park sur lequel on a de temps en temps des désordres, la place, le plateau auprès de la salle Robert Merle, et avec les évènements récents, nous sommes fortement incités à sécuriser les écoles.

Il ajoute que ce dispositif est partagé avec une société d'experts mais aussi et surtout avec les forces de gendarmerie. Cela dissuade aussi les cambrioleurs éventuels ou à mieux les repérer, via les lecteurs de plaques. Cette technologie a fait ses preuves dans la Commune de Téteghem.

Monsieur le Maire confirme qu'en fonction des co-financements que l'on aura, il faudra choisir les options et rester prudents sur les volumes financiers à engager. Madame VANHILLE ajoute qu'elle a assisté à la réunion des voisins vigilants et que les gendarmes ont spécifié que les communes équipées voyaient le nombre de dégradations diminuer de manière conséquente. Monsieur DEMAN

a constaté un feu de camps à proximité des petits jeux. Imaginons que ce feu ce soit propagé, la caméra aurait été un élément essentiel pour voir qui était allé à cet endroit.

Pour ce type d'évènements, la gendarmerie demanderait l'accès aux images pour appréhender la période horaire et engager une procédure visant à interpeller ou à persuader.

Monsieur DEFURNES soulève une question de forme par rapport au titre de la délibération. Il explique que l'interprétation du corps de la délibération et notamment la fin, il s'agit bien de passer un marché public. Monsieur DECOSTER ajoute qu'il manque une partie dans laquelle le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Monsieur DEFURNES précise que le titre dit « attribution de la prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage », il croit comprendre que cette partie a déjà été faite. Il estime que cette partie du titre est superfétatoire par rapport à l'objet. Monsieur DEFURNES entend bien que l'on va chercher des financements, il demande si l'on a une idée du montant de ces financements et il s'interroge si dans le marché il y a des tranches fermes et des tranches conditionnelles et si le noyau dur du dispositif a déjà été identifié.

Monsieur DECOSTER explique que le noyau dur est le système centralisé, la partie informatique, et la partie réception des données. Ensuite, la priorité est axée sur les entrées et sorties de ville. La subvention ciblée est de 40%, pour autant nous ne sommes pas sûrs de l'avoir.

La cible étant de pouvoir tout mettre en place pour 112 000 € avec la subvention de 40%. Monsieur le Maire explique que si nous n'avons pas la subvention de 40%, on peut s'appuyer sur les conseils de la gendarmerie pour apprécier s'il y a un choix à faire sur les équipements. La base est bien de sécuriser les entrées et sorties du village et ensuite équiper petit à petit en fonction des besoins.

Monsieur DEFURNES demande le coût annuel de la maintenance. Johnny DECOSTER répond 3 500€.

Paul CHRISTOPHE souligne qu'à chaque fois qu'il a pu échanger à ce sujet avec les habitants, unanimement ils se sont prononcés favorablement à ce type de dispositif. Il y a eu quelques cambriolages l'année dernière entre Noël et nouvel an. Il y a eu également des vols de câbles sur l'éclairage public, avec plus de 8000 € à charge de la commune.

Les communes voisines s'équipent également et le danger est que l'on reporte le problème chez le voisin.

Monsieur DEFURNES estime qu'il n'y a pas de lieu particulièrement sensible en matière de dégradations et de délinquances. Monsieur DECOSTER parle plutôt des problèmes de stupéfiants autour de la salle Robert Merle. Madame VANHILLE rappelle la porte de la chaufferie de l'école qui a été dégradée avec un extincteur vidé sur la chaudière. Le Maire ajoute le skate-park qui est régulièrement vandalisé.

Monsieur DECOSTER considère que dans la société actuelle, il est nécessaire de protéger les Zuydcootois. Tant qu'il n'arrive rien, effectivement on peut trouver le coût de l'investissement élevé, mais s'il arrivait quelque chose, nous serions bien contents de pouvoir aider les forces de gendarmerie à résoudre l'enquête.

Monsieur CHRISTOPHE précise sur le fait que ce n'est pas juste pour coincer les colleurs d'affiches s'y adonnent de manière illégale pour des candidats qui s'engagent à respecter la loi mais qui finalement la contournent allégrement en collant sur les tranfos électriques.

Monsieur DEFURNES sent bien que nous sommes dans une logique inflationniste ; comme le voisin le fait, on doit le faire et quand on l'aura fait les choses se déplaceront ... Il dit que 9 caméras seront déployées sur Bray-Dunes, il juge que 12 c'est énorme pour Zuydcoote.

Monsieur DECOSTER rappelle qu'aucune décision n'est prise sur le nombre de caméras.

Monsieur CIVEL ajoute qu'il faut demander l'avis aux personnes qui ont déjà été cambriolées.

Madame DESFRENNES pense que c'est une bonne idée mais que c'est important d'avoir l'avis des Zuydcootois, pour éviter qu'ils se sentent épiés car ça peut donner cette impression.

Johnny DECOSTER rassure et organisera une réunion de présentation. Si les Zuydcootois s'opposent au projet, il ne sera pas mis en place.

A la question de Monsieur DIMPRE, sur l'incident de l'église, Monsieur DECOSTER répond que oui nous aurions pu voir la personne, puisqu'il venait de la rue Camus.

Finalement, Monsieur DEFURNES demande s'il est urgent de délibérer dans l'attente de la réponse de financement.

Monsieur CHRISTOPHE confirme que cette délibération est nécessaire à la demande de subvention. Dans la mesure où ce projet n'était pas dans le programme électoral, Monsieur le Maire préfère consulter la population sur cette question au même titre que le projet éolien en mer. Monsieur le Maire ne s'autorise pas à prendre ce type de décision sans l'avis des Zuydcootois. Monsieur DEFURNES estime que le montant est considérable, ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'on est de l'ordre du remplacement des candélabres. Dans le contexte, Monsieur CHRISTOPHE ne veut pas passer à côté de la sécurité. Il ajoute que si ça peut faire réfléchir certains sur leur vitesse de circulation dans le village et éviter l'accident plutôt que dire : si j'avais su.

Monsieur le Maire espère que les Zuydcootois seront au rendez-vous de la réunion publique.

Il est acté que nous ne lançons pas le marché maintenant.

Monsieur DEFURNES demande donc pourquoi on délibère sur l'ensemble du marché à ce montantlà.

Monsieur CHRISTOPHE répond que si nous ne mettons pas ce montant, nous ne pouvons pas prétendre au 40% de cette somme.

Monsieur DEFURNES estime qu'ils ne sont pas obligés de délibérer sur le principe de lancer un marché.

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention est formulée de cette façon.

Johnny DECOSTER confirme la volonté de la Municipalité de lancer le projet d'installation de vidéo protection sur le village. Eu égard à la complexité du dossier, il a été préférable d'avoir recours à une aide à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du projet et la rédaction des documents nécessaires à la passation de l'appel d'offres.

# La mission consiste à :

- l'étude de faisabilité technique et financière
- l'élaboration des pièces administratives et juridiques
- l'élaboration du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), analyse des offres et choix du prestataire
- Suivi de l'exécution du marché

Monsieur DECOSTER annonce aux membres du Conseil Municipal que l'étude portant sur la mise en place du dispositif de vidéo protection a été attribuée à l'entreprise Protecn@ pour un montant total HT de 8 850 €. Pour rappel, l'implantation des caméras de vidéo protection sera de nature à mieux lutter et prévenir la délinquance. Le coût de l'installation de 12 caméras est évalué à 112 755.00 € HT. Le Conseil Municipal, approuve la mise en œuvre d'un système de vidéo protection sur la Commune de Zuydcoote, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions à hauteur de 40 % dans le cadre des études préalables et de l'installation d'un système de vidéo protection pour les caméras déployées, décide de lancer la procédure de marché public concernant l'ensemble de ces prestations en vue de la conclusion d'un marché pour un montant estimé à 112 755 € HT, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce marché avec le titulaire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres ou éventuellement retenu après une nouvelle procédure en cas d'appel d'offres infructueux et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération, dit que les crédits nécessaires figureront au budget.

#### **Convention avec le Service Enfance Jeunesse Pâques 2017**

Florence VANHILLE, Adjointe au Maire, propose de reconduire la convention pour la mise à disposition du personnel encadrant l'accueil de loisirs avec le Service Enfance Jeunesse pour les vacances scolaires d'avril 2017 (semaine du 10 au 21 avril). Madame VANHILLE rappelle que la Commune règle le Service Enfance Jeunesse sur présentation de factures, en fonction du tarif appliqué (18.50 €) et du personnel réellement employé, le nombre d'animateurs étant fixé au prorata du nombre d'enfants inscrits à chaque session. La base réglementaire est de un animateur pour douze enfants en centre primaire et de un animateur pour huit en centre maternel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Service Enfance Jeunesse.

# Adhésion à l'Agence d'ingénierie du Département du Nord

Paul CHRISTOPHE rappelle que la Commune était adhérente jusqu'alors de l'Agence Technique Départementale, qui apporte son concours sur le volet juridique. Le Département, par ailleurs qui a réduit la voilure en matière d'investissement, s'est trouvé à avoir à disposition des ingénieurs, des architectes en matière d'appui technique auprès des collectivités. Or la loi empêche la mise à disposition directe du personnel de cet ordre-là. L'idée était donc de constituer un nouvel organisme qui permettrait d'apporter ce concours aux collectivités, sur des temps ponctuels pour le même coût que l'ATD.

Monsieur DEFURNES demande le montant de l'adhésion et si ce dispositif ne fait pas doublon avec le dispositif communautaire, qui propose un dispositif équivalent mais payant.

Monsieur CHRISTOPHE précise que le coût et de 0.21 €/hab/an soit 380€. La CUD ne propose pas d'architecte et certains métiers sont complémentaires et effectivement les services du département sont gratuits après adhésion.

Considérant l'intérêt pour la Commune d'une telle structure,

#### **DECIDE**:

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord;
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la Commune;
- de désigner Mme Florence VANHILLE comme son représentant titulaire à l'Agence, et M Jean-Noël VANVINCQ comme son représentant suppléant.

## Personnel Communal, ajustement du tableau des effectifs

Monsieur le Maire signale que ce tableau ne compte pas d'ajout en vue d'embauche mais juste une redéfinition du tableau au regard des évolutions techniques.

# Il expose que:

- 4 adjoints techniques de  $1^{\text{ère}}$  classe qui selon la réforme de la grille deviennent maintenant des adjoints techniques principaux de  $2^{\text{ème}}$  classe
- 1 agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles passe agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe

1 rédacteur, 1 adjoint administratif (actuellement en disponibilité), 1 adjoint technique, et 1 agent de maîtrise qui ne changent pas de grade.

1 rédacteur est passé par avancement de grade au grade de rédacteur principal de 2ème classe

L'effectif de titulaires est toujours de 10 agents dont un agent en disponibilité pour convenances personnelles.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **Questions diverses**

Monsieur CHRISTOPHE laisse la parole à Monsieur DEFURNES au titre des trois questions soumises.

## **Situation Ascometal**

Monsieur DEFURNES souhaitait, dans la continuité du dernier conseil, faire le point sur la situation de l'usine des dunes, car il pense qu'il y a des évolutions notables, en termes de fermeture d'une partie du site et en termes de redéploiement des annonces qui ont été faites. Il souhaite connaître la réalité de ce qu'il y a derrière ces annonces.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a des échanges assez réguliers sur ce dossier suivi avec Monsieur notre Député Jean-Pierre DECOOL et avec Monsieur le Sous-Préfet ainsi que pour une autre entreprise situé à Quaedypre, aussi concernée par de très grosses difficultés. Aujourd'hui, la seule information est la fermeture de l'aciérie. L'entreprise est toujours dans la phase de négociations et d'échanges avec les différents intervenants au titre de l'évolution des projets ; à la fois une éventuelle modification de la cage de laminoir pour s'adapter au marché de l'automobile, à la fois le projet dit « poudre d'acier » et un projet de reconversion du site au titre d'une production d'hydrogène à injecter, sans stockage sur site.

Ce dossier est également au niveau régional car la région était impliquée sur le rachat par une nouvelle entité associant Ascométal et Vallourec sur le site de Saint Saulve. Le nombre d'emplois directs et indirects, sans parler des commerces et des activités induites, représente 800 postes. L'impact serait également non négligeable sur la collectivité qui aujourd'hui perçoit une taxe foncière qui pourrait être amenée à disparaitre.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire n'a pas d'avancée notable à présenter.

# Projets de constructions locatifs dans le quartier des Crevettes et en face de la Mairie

Monsieur DEFURNES souhaite savoir où en sont les projets de constructions annoncés il y a un an.

Pour le quartier des Crevettes, Paul CHRISTOPHE avait une information qui portait sur un début de chantier en septembre 2017. Sur les relances faites récemment, ils sont en stand-by. Ils ne sont pas rentrés dans le détail, est-ce une question de financement ? On reste dans l'attente du lancement du projet.

Pour le bâtiment en face de la mairie, Monsieur CHRISTOPHE a eu une information de la part de Monsieur FERRE de la CUD le vendredi 17 mars, sur l'idée d'une mise en concurrence entre bailleurs du bâtiment en vue d'aménager du logement. A la demande de Monsieur DEFURNES, Monsieur le Maire précise que le programme n'est pas encore validé mais qu'il resterait dans la philosophie de ne pas ajouter de logements en appartements mais plutôt en maisons type IV/type V pour respecter la trame architecturale et la demande résidentielle.

#### Tracé de la véloroute voie verte

Monsieur DEFURNES demande si le tracé définitif de la véloroute a été arrêté. Rue des Dunes ? Ou non ?

Monsieur CHRISTOPHE, sans parler de tracé définitif, explique qu'un tracé devrait être déposé au titre de la Commission Départementale des Sites. Il prend en considération une partie de nos doléances, c'est-à-dire que l'on reste sur l'option 2, avec un cheminement le long de la voie ferrée jusqu'à la Ferme Nord puis l'emprunt du chemin des Dunes puis de nouveau un repiquage sur la voie ferrée en direction de Bray-Dunes. Entre temps, Monsieur DHERSIN, en sa qualité de Président de la Commission transport à la région a rencontré les services de la SNCF réseaux. Ceux-ci ont fait état qu'ils étaient prêts à se dessaisir de l'emprise concernée par la voie ferrée, ce qui pourrait amener à revisiter légèrement le projet en le positionnant de manière un peu plus confortable au regard de la proximité des habitations. La demande a été effectuée auprès des instances de SNCF réseaux par courrier signé du Président, dans l'attente du retour.

Le projet reprend à Malo Terminus, là où il s'était arrêté, en direction de Zuydcoote, sachant qu'il ne peut être réalisé que sur la période d'octobre à mars, dans la mesure où l'on respecte les prescriptions au regard des nidifications, floraison etc. par rapport à l'environnement protégé à proximité immédiate. On aurait ainsi encore le temps de modifier le projet sur la partie Zuydcootoise.

Monsieur DEFURNES craint que la décision de la SNCF tarde et que le projet soit également retardé.

Monsieur le Maire est déjà conforté par le projet tel qu'il a été arrêté, en termes de sécurité, même s'il n'est pas optimal. On se réserve l'opportunité de l'amender en fonction de la réponse de la SNCF.

# Ramassage des déchets verts

Monsieur le Maire partage l'information sur la décision de la Communauté Urbaine dans sa réflexion de proposer un ramassage de la poubelle verte tous les 15 jours et ce à compter du 3 avril. Nous restons sur le ramassage tel qu'il est effectué sur la période hivernale.

# Convention avec l'Hôpital Maritime de Zuydcoote

Madame VANHILLE explique que lors de la réflexion menée sur la liaison chaude et le passage du marché avec l'Hôpital Maritime pour la restauration scolaire, la question s'est posée pour les repas du personnel communal. La proximité des lieux et l'obligation de la Commune en tant qu'employeur de mettre à disposition un emplacement destiné à la prise de repas a abouti à la signature d'une convention permettant au personnel communal d'aller se restaurer à l'HMZ, et ce aux mêmes conditions que les agents du personnel hospitalier (3€). Cette solution permet pour ceux qui ne peuvent pas rentrer chez eux de manger de manière confortable et hygiénique. Madame VANHILLE se satisfait de cette convention qui évite aux agents de manger un sandwich ou un plat réchauffé dans des lieux qui ne sont pas faits pour cela.

#### Conseil d'école

Madame VANHILLE annonce qu'il n'y a pas de fermeture de classe annoncée pour la prochaine rentrée scolaire. Les effectifs prévisionnels sont de 142 élèves. A la demande du rectorat, le Conseil d'école a confirmé le choix des nouveaux rythmes scolaires en place depuis 3 ans déjà, c'est-à-dire

une heure le jeudi 15h30/16h30 et une heure le vendredi 15h30/16h30. Ces horaires permettent aux enfants d'arriver le mercredi à 9h30. L'ensemble des activités a été listé.

Les parents d'élèves étaient contre la loi. Un compromis a été inscrit au compte-rendu du Conseil expliquant que les parents d'élèves ne sont pas satisfaits de ce nouveau rythme scolaire mis en place par l'état mais ont validé les horaires mis en place par la commune.

Monsieur CHRISTOPHE souhaite que les enfants de moins de 3 ans soient comptabilisés dans les effectifs. Le fait de ne pas les compter aujourd'hui fausse la grille de lecture. Madame VANHILLE précise que la classe des Tout-petits/Petits-Moyens compte 31 enfants, c'est la classe la plus chargée.

# **DAB Crédit Agricole**

Monsieur le Maire a été informé de la part du Crédit Agricole de sa réflexion sur la suppression ou pas du distributeur automatique installé. A leurs yeux, il n'y a pas suffisamment de retraits sur ce distributeur réalisés par des titulaires de compte bancaire autre que le crédit agricole. Lorsqu'il a été installé, c'était une mesure incitative à ouvrir des comptes au Crédit Agricole, maintenant que c'est fait, comme ils se rémunèrent que sur les retraits des banques extérieures, ils trouvent que ce n'est plus avantageux. Au regard du chiffre d'affaires de la banque en question et de son compte de résultats, il suppose que la perte de Zuydcoote ne soit pas insurmontable pour eux. Aujourd'hui, Monsieur CHRISTOPHE conteste cette décision car c'est un service qui a du sens.

Monsieur DEFURNES complète expliquant que c'était beaucoup les commerçants qui s'étaient mobilisés, ce qui leur permettait d'avoir un retour pour les petites courses en liquide.

Le Crédit Agricole propose à la commune de compenser le déficit, ce qui est un peu cavalier de leur part au regard des finances d'une petite commune.

La séance est levée à 21H05

CHRISTOPHE Paul		BECUWE Pascale	
DECOSTER Johnny		VANHILLE Florence	
DE TAEVERNIER Jacques		VANVINCQ Jean-Noël	
DESWARTE Thérèse		VERBEKE Marie-Claire	
DIMPRE Bruno		DEMAN Bruno	
GAUDIN Olivier	Excusé	DESFRENNES Pascale	

DELANGUE Cathy	Pouvoir à Paul CHRISTOPHE	LEMPEREUR Béatrice	
WUYLENS Angélique		WALLYN Thierry	
CIVEL Guillaume		DEFURNES Philippe	
RAVOU DEFRANCE Isabelle			